

Mardi 21 février 2012

Le Conseil général participe à la réalisation d'un nouvel équipement pour les handicapés



Le Conseil général a adopté lors de sa dernière séance sa participation à un très intéressant projet de restructuration et d'extension d'un établissement pour l'emploi, le logement et la résidence de retraite des personnes handicapées. Cela fait partie de la politique du Conseil général vis à vis des handicapés, par versement de l'allocation PCH, mais aussi par des investissements immobiliers importants.

Voici quelques extraits du rapport que j'ai présenté.

L'association "La Hêtraie" a été créée en 1964 par des parents d'enfants handicapés présentant une déficience intellectuelle. Elle gère actuellement deux établissements situés à Jouy-le-Moutier, un ESAT (centre de travail adapté aux handicapés) de 110 places et des foyers, de 38 places pour l'hébergement à temps complet et d'hébergement simple.

Les résidents sont âgés de 20 à 80 ans et les projections montrent que le vieillissement de la population va s'accroître avec le départ à la retraite d'une partie des travailleurs handicapés de l'ESAT dans les 10 prochaines années.

Les formes d'hébergement proposées par l'APEI "La Hêtraie" sont peu diversifiées (foyer d'hébergement collectif et foyer de vie) et ne correspondent plus aux besoins de la population accueillie, par exemple la surface des chambres est de 7 M2 et les sanitaires sont communs.

Par ailleurs, la prise en charge des 28 travailleurs ESAT retraités nécessite un accompagnement spécifique. Cette population de "retraités handicapés" est en train d'augmenter, et qu'il faut y répondre de façon diverse selon le degré d'autonomie.

Concernant les résidents les plus jeunes aspirant à plus d'autonomie, l'association n'est pas en mesure actuellement de les accompagner dans cet apprentissage.



LE PROJET

Le projet comporte la restructuration des bâtiments actuels de manière à offrir une diversité d'offre en matière d'hébergement complet ainsi que quelques studios et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ainsi que l'acquisition d'un terrain à proximité de l'ESAT pour y construire un bâtiment neuf et y transférer le foyer d'hébergement simple.

Le projet prévoit les extensions de capacités suivantes :

	Capacité actuelle	Capacité prévue
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)	0	20
Foyer de Vie	14	22
Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées (MAPHA)	24	28
Foyer d'Hébergement (FH)	48	60
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	0	24
Accueil de Jour (AJ)	0	20
total	86	174

Soit la création de 88 places nouvelles

L'ensemble du projet répond à la préoccupation du développement durable en donnant une dimension HQE forte , avec la possibilité d'un chauffage par géothermie et un refroidissement des locaux en été.

La participation du Conseil général est, pour cette seconde phase de travaux supérieure à 1,2 millions d'euros.

[Share](#)

1

[Plus](#)

[Email](#)

[Lien](#)

[Imprimer](#)

Publié dans : [le conseil général](#) Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) - [C.G.U.](#) - [SIGNALER UN ABUS](#) - [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)

Partager l'article ! Le Conseil général participe à la réalisation d'un nouvel équipement pour les handicapés: Le Conseil général a adopté lors de sa dernière ...

[Share](#)
